

ABONNEMENT

Saumur
 Un an 25 fr.
 Six mois 13
 Trois mois 7

Poste
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 OCTOBRE

CYNISME INSTRUCTIF

Il convient de revenir sur la séance qu'a tenue vendredi dernier le Conseil municipal de Paris. La discussion qui a eu lieu, les incidents qui se sont produits, les propos échangés sont, en effet, fort caractéristiques de l'état d'esprit, non-seulement des conseillers municipaux, ce qui serait d'importance très secondaire, mais du parti républicain tout entier.

Ce qu'il faut relever, c'est d'abord que M. Berry ayant dit qu'il croyait nécessaire que le nouveau Conseil fût mis à même de se prononcer sur cette importante question de la laïcisation, on lui a crié : « Le nouveau Conseil est républicain ! » Dans l'esprit de ceux qui répondaient de la sorte, cela voulait évidemment dire qu'être républicain impliquait nécessairement avoir la haine de la religion.

À côté de cette déclaration de principes, il faut placer l'incident soulevé par la première réponse faite par le directeur de l'Assistance publique. Ce fonctionnaire a affirmé que, depuis les laïcisations, les libéralités faites à l'Assistance publique ont augmenté.

« C'est vrai, lui rétorque M. Ferdinand Duval, mais vous avez pris l'argent sans remplir les conditions. Vous l'avez fait pour le legs de M^{me} Bonicaud qui vous imposait des Sœurs, pour le legs Fortin, pour bien d'autres. »

À cela M. le directeur n'a rien trouvé à répondre, ce qui prouve bien qu'aucune contestation n'était possible. Si des particuliers se livraient à de pareils . . . virements, on sait bien où ils aboutiraient. La morale n'est pas la même pour l'administration.

Le directeur n'était pas d'ailleurs heureux ce jour-là dans ses déclarations. Il s'est essayé à affirmer que, du temps des Sœurs, l'abus du « pourboire » sévissait bien plus qu'aujourd'hui ; « Ceci est absolument faux, riposte M. Ferdinand Duval, je vous donne un démenti formel. » Et M. le directeur reste écrasé sous le poids de ce démenti qu'il n'ose relever.

Comme enfin M. Lerolle accusait la majorité du conseil de poursuivre les laïcisations, non dans l'intérêt plus ou moins bien compris des malades, mais uniquement pour faire la guerre à la religion, d'une seule voix les membres de la majorité ont répliqué :

« Oui ! oui ! C'est bien cela ! »

Qu'ajouter à ces traits ? Voilà des républicains non suspects qui déclarent qu'on n'est républicain que si on fait la guerre à la religion et qui reconnaissent que pour atteindre un tel but, il importe peu qu'on porte atteinte aux intérêts des malades ; voilà un fonctionnaire de l'administration qui affirme sciemment des faits faux et reconnaît que l'administration détournée de l'emploi spécifié les fonds qui lui sont légués. Tout cela se fait ouvertement et la discussion se termine par un vote approuvant les laïcisations. Quel document plus instructif pourrait-on produire que le compte rendu de telles discussions ?

ERNEST BAUDOIN.

A LA CHAMBRE

Mardi soir, 28 octobre.

La discussion générale du budget se poursuit lentement, avec monotonie, et les républicains font échange d'aménités se reprochant de ne pas accomplir les réformes promises.

Les opportunistes se plaignent que les radicaux aient en tête des idées extraordinaires, et les radicaux se lamentent sur ce que les opportunistes piétinent sur place, ne proposent qu'un budget mal équilibré. Les uns et les autres sont d'ailleurs d'accord pour ne réaliser aucune économie et maintenir les lois ruineuses de la laïcisation.

M. Casimir Périer a essayé de démontrer que son budget était excellent et il a cherché à prouver qu'il avait toutes les idées jugées bonnes dans le projet gouvernemental.

D'un air dédaigneux, le président de la commission du budget s'est efforcé de démontrer que les légères critiques formulées la veille par M. Léon Say ne sont pas justifiées ; et, finalement, cherchant à apaiser le centre gauche, il a supplié M. Rouvier d'être le trait d'union entre la commission du budget et l'ancien président du Sénat.

Ces explications n'ont point paru d'ailleurs satisfaire M. Lockroy. Il s'est élevé avec véhémence contre les hommes du gouvernement qui n'ont point profité de l'union des républicains, qui n'ont réalisé aucune des espérances de leur parti et n'ont accompli aucune réforme.

— Vous êtes des incapables, s'est écrié l'ancien ministre du commerce, vous n'avez pas pu équilibrer le budget ; vous ne pouvez point trouver les ressources nécessaires pour faire face à vos engagements. Qu'avez-vous fait de la fortune de la France ?

Hélas ! tous les républicains sont les mêmes, la passion les égare, ils reconnaissent que les critiques formulées par les députés royalistes sont justes, ils savent que les moyens proposés par nos amis sont les seuls qui puissent assurer le bonheur de nos finances en réalisant de sages économies ; mais ils ne veulent renoncer à aucune des lois de haine votées par eux.

Et quand ils considèrent le gouffre qu'ils creusent plus profond chaque année, ils se demandent avec effroi ce que devient la fortune de la France !

Ils n'en ont cure !

La fortune de la France, mais elle est compromise par leur faute !

Fin de la séance

M. Burdeau, rapporteur général, après avoir répondu à M. Lockroy et dit que la situation financière est excellente (1), affirme que la richesse de la France est grande, que notre commerce est florissant. Il se félicite de voir la rente monter.

La Commission a fait tout son possible pour atteindre l'équilibre du budget.

M. Burdeau combat ensuite la conversion proposée par M. de Soubeyran.

La séance est levée à six heures trente-cinq.

INFORMATIONS

La discussion générale du budget a commencé vendredi. En deux jours, on a vu se succéder à la tribune quatre orateurs appartenant à la Droite. Les observations qu'ils ont présentées, avec une éloquence indiscutable, auront certainement dans le pays tout le retentissement qu'elles méritent. Dans ces discours, nos amis politiques ont victorieusement établi que le budget de 1891 n'est équilibré que par des fictions et des expédients servant à masquer le déficit. N'est-il pas d'ailleurs strictement vrai qu'il n'y a rien de changé dans l'administration de nos finances, et que, depuis longues années, la science économique de la République consiste à dépenser, dans chaque exercice, quelques centaines de millions qui sont demandés alternativement à la dette flottante ou à l'emprunt ?

Nous n'avons pas à résumer les discours de M^{rs} Freppel, MM. de Soubeyran, de Lanjuinais, d'Aillières. Nous en avons déjà fait l'analyse et ils ont été lus, d'ailleurs, par tous les hommes que préoccupe, à juste titre, la situation financière. Tout ce qu'il convient d'ajouter, c'est que dans cette circonstance, comme toujours, la Droite a su faire son devoir, et que le pays, qui apprécie ses efforts, lui en sera reconnaissant.

Les journaux sont unanimes à constater le grand succès du discours que M. Léon Say a prononcé avant-hier à la Chambre.

Il paraît que M. Constans s'occupe de donner un uniforme aux maires de Paris et des grandes villes de France pour les distinguer des adjoints dans les cérémonies officielles.

LA SUPPRESSION DES SOUS-PRÉFECTURES

On a distribué hier l'exposé des motifs de la proposition de M. Thellier de Poncheville ayant pour objet la suppression des sous-préfets, des conseils d'arrondissements et la création de conseils cantonaux.

Voilà encore une réforme économique et mûre depuis longtemps que la majorité républicaine réalisera difficilement. Songez donc ! Supprimer tant de sinécures pour les neveux et cousins des sénateurs et députés républicains !

LES TITRES NOBILIAIRES

La recherche d'impôts véritablement nouveaux amène M. Emile Moreau — la chose semble, de prime abord, assez incohérente, — à requérir l'abolition de tous signes et titres nobiliaires.

La noblesse de race, si la proposition est accueillie, ne pourra ajouter aux noms patronymiques des signes nobiliaires, qu'en les faisant précéder du mot *dit* ; par contre, l'article 5 énonce :

« Art. 5. — Tout citoyen français, s'il est majeur et en possession de ses droits civils, quels que soient son nom patronymique, sa profession et son origine, a le droit, dans les conditions ci-dessus déterminées, d'ajouter à son nom une particule, un titre, une expression ayant une apparence nobiliaire. »

C'est alors qu'avec l'article 6, M. Moreau détaille la partie économique de son projet dont voici la rédaction :

« Il sera payé, par les déclarants, un droit annuel variant avec l'importance des titres adoptés et qui se trouve fixé, pour la part revenant à l'État, aux chiffres ci-après :

Pour la particule simple	500 fr.
Pour la répétition de la particule, double droit.	
Pour le titre de Chevalier	1.000 »
— Baron	5.000 »
— Vicomte	10.000 »
— Comte	20.000 »
— Marquis	30.000 »
— Duc	50.000 »
— Prince	100.000 »
Duc ou Comte avec titre d'Altesse	200.000 »
Prince, avec même titre	250.000 »

L'article 7, une véritable perle, mérite, lui aussi, d'être cité :

« Art. 7. — Les prix du tarif ci-dessus seront majorés de 50 0/0 si le déclarant fait participer sa femme à son titre. La femme, veuve ou célibataire, paiera droit entier.

» Ils le seront, en outre, de 25 0/0 pour chacun des enfants mineurs auxquels on voudra faire porter des titres dérivés de celui adopté par le père. »

Voici enfin l'article 15 et dernier :

« Art. 15. — Aucun fonctionnaire, magistrat, officier de l'ordre civil ou militaire, ne peut faire usage de titres nobiliaires dans l'exercice de ses fonctions. Toute contravention à cette prescription entraîne, de plein droit, la révocation.

LE MARIAGE DE M^{lle} DE MOHRENHEIM

Avant-hier, à trois heures et demie, a eu lieu, à la mairie du septième arrondissement, le mariage civil de M^{lle} Marie de Mohrenheim, fille de l'ambassadeur de Russie, avec le vicomte Edouard de Sèze, lieutenant au 93^e régiment d'infanterie.

La cérémonie a eu lieu dans la plus stricte intimité.

Le mariage civil a été célébré à trois heures et demie par M. Rissler, maire de l'arrondissement, qui avait fait orner et paviser les abords de la salle.

Le mariage religieux a été célébré hier, dans l'après-midi, à l'église Sainte-Clotilde.

Bien avant midi, le chœur, la nef et les bas côtés étaient comblés ; les abords de Sainte-Clotilde étaient presque impossibles, tant la foule était énorme à l'intérieur de l'église.

Les mariés ont quitté l'ambassade de Russie à midi dix minutes.

M^{lle} de Mohrenheim est montée avec son père dans une voiture de gala sur laquelle se trouvaient quatre laquais à perruques poudrées. Douze autres voitures contenaient les invités.

La foule applaudit quand le baron Mohrenheim descend de voiture. Des cris de : « Vive la Russie ! » partent de tous côtés. M. M^{me} et M^{lle} de Mohrenheim saluent. Les vivats redoublent.

Le cortège a fait son entrée dans l'église Sainte-Clotilde aux sons du grand orgue, à midi vingt minutes, ayant en tête :

Le baron de Mohrenheim, en grande tenue

d'ambassadeur, donnant le bras à M^{me} de Mohrenheim, robe de satin blanc broché, d'une grande simplicité.

Le marié, M. Edmond de Séze, ayant au bras M^{me} la comtesse de Séze, sa belle-sœur.

Puis les demoiselles d'honneur et les garçons d'honneur.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M^{sr} Richard, archevêque, qui a prononcé une très touchante allocution aux mariés.

Le défilé des invités dans la sacristie n'a pas duré moins d'une heure.

A l'issue de la cérémonie religieuse, c'est-à-dire vers deux heures et demie, les intimes des deux familles se sont rendus à l'hôtel de l'ambassade de Russie où un lunch a été servi.

Le *Journal officiel* a publié hier matin un grand nombre de nominations militaires parmi lesquelles se trouve celle de M. le lieutenant de Séze, nommé capitaine et affecté au 419^e régiment d'infanterie.

VOYAGE DU COMTE DE PARIS

Montréal, 28 octobre.

Avant de partir pour Québec, le Comte de Paris a donné au maire de Three-Rivers mille francs pour les pauvres.

Les journaux royalistes publient le texte complet du discours que M. le Comte de Paris a prononcé à New-York, et dont nous avons donné les principaux passages, transmis par le télégraphe.

La longueur de ce discours ne nous permet pas de lui donner place dans nos colonnes.

NOUVELLES MILITAIRES

NOUVEAUX GÉNÉRAUX

Voici de courtes notices sur trois des colonels qui viennent d'être nommés généraux de brigade :

HAUBT, âgé de 56 ans. Sorti de Saint-Cyr en 1854, dans le 6^e lanciers. Lieutenant en 1861, capitaine en 1864. Chef d'escadrons en 1873, lieutenant-colonel en 1880, en cette qualité a commandé en second l'École de cavalerie. Colonel du 24^e dragons en 1884. Commande la 17^e brigade de cavalerie de corps.

SEGAUD, colonel du 135^e de ligne, 55 ans. Sorti du rang. Engagé volontaire le 12 mars 1851. Sous-lieutenant le 6 mai 1855 au 2^e régiment de la Légion étrangère (Crimée). Lieutenant en 1858 au 100^e de ligne, capitaine en 1864, chef de bataillon en 1878. Beaux services de guerre. Lieutenant-colonel du 23^e de ligne. Colonel en 1884.

DULAC, second fils du colonel Dulac qui a commandé sous Louis-Philippe la 4^e légion de gendarmerie : 59 ans. Sorti de Saint-Cyr en 1853 au 11^e dragons, capitaine en 1863, capitaine-écuyer à Saint-Cyr en 1871 ; major du

3^e dragons en 1872, lieutenant-colonel au 5^e cuirassiers en 1878, colonel du 1^{er} cuirassiers en 1883. Commande la 3^e brigade de hussards.

PROMOTIONS DANS LA CAVALERIE

Sont nommés au grade de colonel :

MM. de La Forgue de Bellegarde, — Bonn, — de Salignac-Fénelon, — de Geffrier, — Al-laire.

Sont nommés au grade de lieutenant-colonel :

MM. Henrys d'Aubigny, — Barricau, — Moreau de Bellaing, — Dubesme, — Mayniel, — de Witte.

Sont nommés au grade de chef d'escadrons :

MM. de Montagu, — Ferré, — Dimier de La Brunetière, — Jacquemin, — Villiers, — Trameson, — de Villeneuve Bargemon, — Gélinet, — Prot, — de Jourdan, — Caillard d'Aillières.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Enfants assistés et enfants moralement abandonnés. Crédit extraordinaire de 3 millions pour la contribution de l'Etat sur l'exercice 1890. Tous nos députés ont voté *pour*, hormis M. Fairé, absent par congé.

LE NOUVEAU COLONEL DU 135^e

Parmi les nominations de colonels parues hier à l'*Officiel*, nous remarquons la suivante : (Non activité.) M. Goujat, dit Maillard (Louis-Adolphe), colonel d'infanterie breveté hors cadres (École supérieure de guerre), en remplacement de M. Segaud, promu général de brigade. — Affecté au 135^e régiment d'infanterie.

Par décret du 27 octobre 1890, M. Grille (Georges-Marie-Clément), capitaine au 158^e régiment d'infanterie, est promu au grade de chef de bataillon ; affecté au 133^e régiment d'infanterie.

Par décision ministérielle du même jour, M. Grille, chef de bataillon au 133^e d'infanterie, permuta d'office avec M. Baumgaertner, major du même corps.

FOURNITURES D'AVOINE

Le général de Semailons vient de prendre une initiative intéressante.

Ayant besoin d'une fourniture de mille quintaux d'avoine, il s'est adressé au syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux.

Le président a adressé une circulaire à chacun des membres du syndicat pour les aviser de cette demande. Les membres du syndicat qui offriront le prix le plus bas seront chargés de la fourniture depuis le minimum de 50 quintaux jusqu'à concurrence des mille quin-

taux demandés. Les livraisons seront faites sous la surveillance du syndicat.

TOURS. — *La santé de M. Allard.* — Les nouvelles de M. Allard étaient, hier soir, un peu plus rassurantes : une amélioration assez sensible s'est produite, dit-on, dans son état.

C'est donc par erreur qu'une dépêche adressée à un journal de Paris annonçait hier que M. Allard avait succombé.

Marchés du 1^{er} novembre. — Le samedi, 1^{er} novembre, étant jour férié, la municipalité de Tours informe que le marché se tiendra le vendredi 31 octobre et que les marchés couverts seront, comme d'usage, fermés le 1^{er} novembre, à une heure de l'après-midi.

NOUVELLES DU VIGNOBLE

On écrit au *Moniteur vinicole* :

« Montrichard, le 23 octobre.

» Nos vendanges sont terminées et les vins décués. Sans avoir une belle récolte comme quantité, notre vignoble peut se féliciter d'avoir au moins une qualité irréprochable sous tous les rapports, couleur, degré et fruits. Aussi, nos propriétaires ont-ils des prétentions très élevées, partout on demande 100 à 105 fr. la pièce de 250 litres. Quelques achats bien choisis ont été exécutés à ces hauts prix, mais sans prendre beaucoup d'importance. Il me semble difficile que ces prix se maintiennent longtemps.

» La Sologne a fait d'excellents vins blancs cette année, qui se vendent 70 francs la pièce de 228 nu ; c'est bien cher aussi.

« Tours, le 22 octobre.

» Récolte peu considérable à cause des ravages du phylloxéra ; vin de bonne qualité, telle est la situation vinicole de notre région pour 1890.

POITIERS. — *Inventeur malheureux.* — M. Aristide Bernard, ferblantier, rue de l'Arceau, avait construit, à ses moments perdus, une petite machine à vapeur.

Dimanche dernier, il voulut l'essayer. Et, malheureusement pour l'inventeur, elle fit explosion.

M. Aristide a été atteint à l'œil par un des éclats.

Son état, quoique n'étant pas très grave, exige des ménagements.

LE MANS. — *Le double crime de l'impasse Bellevue.* — Lundi soir, à neuf heures, le brigadier Bouvet, de la sûreté, et le brigadier Leduc, du 4^e arrondissement, ont arrêté en plein bal de la Sapinette, route de Laval, le nommé Thibault, que la police considérait comme l'un des auteurs de la double tentative d'assassinat commise sur M. l'abbé Charlot et sur sa servante.

Elle eut un petit rire nerveux dont Pierre, cette fois, démêla l'amertume.

Son cœur battait avec violence. Il devinait que la mort de M. de Buheil n'était point le seul malheur qui eût atteint Jeanne. Des questions se pressaient sur ses lèvres. Toutes lui parurent indiscrettes. Il se mit à cheminer à ses côtés, la tête basse, silencieusement.

A la fin, il se rendit compte que ce mutisme devenait gênant. Il voulut parler, dire quelque chose, n'importe quoi. Il ne trouva rien. Sa physionomie trahit son embarras.

Jeanne, toujours ironique, vint à son aide.

— Vous cherchez ce que vous pourriez me dire, n'est-il pas vrai ? Ne vous en mettez point en peine. Le temps est passé où les compliments et les banalités jaillissaient tout seuls des cœurs et des lèvres de mes adorateurs. Nous nous sommes peu connus en ce temps-là, monsieur le comte. Vous ne m'avez pas offert de tels hommages. N'essayez pas d'en faire l'apprentissage aujourd'hui.

Il venait de recouvrer sa présence d'esprit.

— Vous êtes cruelle, mademoiselle, répliqua-t-il. S'il me faut traire vos paroles avec le sens d'un reproche à mon manque de savoir-vivre, laissez-moi vous dire que vous êtes in-

Thibault est un ouvrier typographe, âgé de 48 ans. Mais sa femme et ses deux filles habitent Paris, rue du Dragon. Thibault logeait au Mans, dans un garni, rue des Fossés-Saint-Pierre.

On dit que Perrin a fait des aveux.

Il reconnaît qu'il est entré avec Thibault dans la maison de M. l'abbé Charlot, tandis que Morançais faisait le guet dans la rue.

(La Sarthe.)

LE PRIX DU PAIN A NANTES

Des réclamations nous avaient été adressées antérieurement relativement au prix du pain, dit *l'Espérance du Peuple*.

On s'étonne que le blé, valant 23 ou 23 fr. 50 les 100 kilos, le pain de 6 kilos soit encore à Nantes à 2 fr. 40.

Le prix de Nantes ayant une grande action sur ceux du reste du département, le Syndicat de la boulangerie ne pourrait-il pas, à la fin de ce mois, prendre des mesures pour faire cesser une situation qui paraît anormale ?

LE GÉNÉRAL DE BRACK

ANCIEN COMMANDANT DE L'ÉCOLE DE SAUMUR
Et le 4^e hussards

Le 4^e hussards, qui vient de prendre ses quartiers à Fontainebleau, a laissé dans notre ville, dit *l'Abeille*, les plus agréables souvenirs, lors du premier séjour qu'il y fit à une époque, hélas ! déjà bien lointaine.

Le régiment a tenu, en effet, garnison à Fontainebleau pendant deux ans, de 1835 à 1837 ; il s'y trouvait encore lors du mariage du duc d'Orléans et de la princesse Hélène, célébré le 30 mai 1837, et il ne contribua pas peu à l'éclat des fêtes qui furent données à cette occasion au superbe château historique.

Les cérémonies successives de ce mariage princier ont été retracées sur les différents médaillons du magnifique coffret à bijoux en porcelaine de Sèvres qui avait été offert à la princesse Hélène. Ce coffret se trouve encore aujourd'hui dans la galerie de François I^{er}. Sur l'un des médaillons du bout, les officiers et les soldats du 4^e hussards actuel pourront voir leur ancien régiment, dans sa brillante tenue, rangé en bataille dans la *cour du Cheval-Blanc* ou des *Adieux*, lors de la réception de la princesse par le roi Louis-Philippe, sur la terrasse de l'escalier du *Fer à Cheval*.

Le panneau du centre, représentant le mariage civil dans la galerie de Henri II, leur montrera, sur le premier plan, à gauche, le commandant du régiment, le célèbre colonel de Brack, debout, ayant à ses côtés le jeune Yusuf-bey, alors commandant les cavaliers indigènes, devenus les spahis.

Sous l'énergique impulsion du colonel de Brack, élève des plus brillants généraux de

juste et que vous vous trompez. Ce ne sont pas les plus vives démonstrations qui sont les plus sincères. Peut-être mon embarras procédait-il d'une autre que la recherche d'un de ces compliments, sur la vanité desquels vous paraissez si bien revenue.

Jeanne sentit son tort. Elle voulut s'excuser.

— Vous avez raison, monsieur, et j'ai parlé fort inconsidérément. Aussi bien aurais-je dû me rappeler que vous n'êtes point un homme comme les autres. J'avais appris, jadis, à mieux vous juger. Pardonnez-moi d'avoir contracté, à l'école de la désillusion, la mauvaise habitude de généraliser mes opinions.

Il releva la tête et la regarda bien en face.

— Mademoiselle de Buheil, prononça-t-il gravement, il est vrai que je n'ai eu que très rarement l'occasion de vous approcher. Mais chaque fois, pardonnez-moi à votre tour de vous le rappeler, c'est avec un langage analogue à celui que vous tenez en ce moment que vous m'avez accueilli. Je ne veux pas essayer d'une apologie, ni vous faire une déclaration de principes que les circonstances ne comportent pas. Mais je me crois assez perspicace pour comprendre que vous avez souffert, beaucoup souffert, et votre ironie elle-même m'a-

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

La jeune fille avait baissé les yeux. Quand elle les releva, ils étaient pleins de larmes. Entre deux sanglots étouffés, elle articula péniblement :

— Il y a quatre mois déjà, monsieur, que je n'ai plus de père. Mais parlons de vous-même, si vous le permettez. Je vois qu'un nouveau deuil vous a frappé. Puis-je, sans être indiscret, vous demander ?

— Ma mère ! ma nourrice ! Mariannik ! prononça l'officier avec la même douloureuse résignation.

— C'est vrai. Je le savais déjà, par Mlle Dumarroy, dont Monsieur Le Tianeck va devenir le mari. Pardonnez-moi d'avoir avivé cette douleur.

Le notaire, au cours de ce dialogue, avait plusieurs fois interrogé sa montre avec inquiétude. A la fin, n'y tenant plus, il ferma la porte

de la grille, mit la clef dans sa poche, et, prenant congé des deux jeunes gens :

— Monsieur le comte, dit-il, puisque vous connaissez Mademoiselle de Buheil, je vais vous demander un service. J'ai un rendez-vous urgent, auquel je ne puis manquer. Faites-moi la grâce de me remplacer auprès de mademoiselle pour la reconduire jusqu'à la gare. Voulez-vous ?

Il ajouta, avec la plus galante des révérences :

— Si mademoiselle le permet, tontefois.

Jeanne acquiesça du sourire, et, prenant congé du notaire :

— Allez à vos affaires, monsieur Bernard. Je suis assez grande fille, maintenant : je sais voyager seule.

« J'accepte cependant l'escorte de monsieur. Elle désignait Pierre.

Timide comme un enfant, l'ancien officier de marine éprouvait néanmoins une indiscible joie dans ce tête-à-tête inattendu. Il offrit son bras à la jeune fille, qui refusa.

— Non, dit-elle. J'ai appris à connaître le monde, monsieur. Il suffirait de votre politesse pour me valoir bien des commentaires fâcheux.

cavalerie de l'Empire, les Lassalle, les Montbrun, les Colbert, les Pajol, le 4^e hussards, remarquablement entraîné, était cité comme le type du régiment de cavalerie légère.

Jules Janin, l'historiographe des fêtes du mariage du duc d'Orléans, trace ainsi le portrait du 4^e hussards :

« D'un côté de la cour était placé le plus fringant, le plus brillant, le plus jeune, le plus élégant régiment de hussards qui ait jamais existé depuis qu'il y a des régiments de hussards. Celui-là est le régiment modèle ; il est habillé de la plus fine écarlate, sur laquelle une main prodigieuse a jeté à profusion l'argent, la broderie et les plus vives couleurs.

» Figurez-vous un beau jeune homme de vingt ans, la barbe naissante, les dents blanches, la taille de guêpe, la jambe fine, l'air modeste, la tête haute, et cette tête ombragée de belles plumes ! Le ceinturon d'argent, le sabre d'acier reluisant au soleil, le cheval gris et fringant, la pelisse bleu de ciel, les plus belles couleurs, les plus riches parures, le plus galant équipage, tout ce que la coquetterie guerrière peut inventer de plus recherché : voilà le hussard ! — Ils étaient comme cela tout un régiment, et ce régiment était commandé par un colonel digne de lui, un colonel modèle comme son régiment, le colonel de Brack, c'est tout dire. »

De Brack avait introduit dans son régiment un système d'éducation militaire tout nouveau. Le duc d'Orléans s'étant arrêté à Fontainebleau en allant prendre, avec son frère le duc de Nemours, un commandement en Algérie, voulut voir lui-même les résultats obtenus. Divers exercices eurent lieu et justifiaient pleinement les efforts de l'éminent chef de corps. Les princes émerveillés accordèrent aux sous-officiers et soldats des prix qu'ils tinrent à distribuer eux-mêmes en présence de tout le régiment.

Cette solennité eut lieu le 24 octobre 1835 dans la cour ovale.

« C'est avec plaisir, colonel, dit à cette occasion le Prince royal, que je remettrai moi-même aux sous-officiers et soldats de votre régiment les prix dont vous les avez jugés dignes. J'ai été témoin d'une partie de leurs exercices ; il m'est bien agréable de pouvoir en témoigner toute ma satisfaction à leur chef ; j'aime à redire ici publiquement combien j'apprécie leur aptitude et les constants efforts de MM. les officiers professeurs pour diriger leur instruction.

» Vous avez pensé, avec raison, qu'un soldat dont on développe l'intelligence n'en est que plus attaché à ses devoirs, plus dévoué à la patrie et au serment qui le lie à ce drapeau. Je suis heureux de m'associer à cette pensée toute française, et je vous félicite, colonel, des succès qui ont justifié votre attente. »

Le 4^e hussards comptait alors un certain

blige à exiger votre estime. Si vous croyez réellement que je n'ai rien de commun avec ceux dont vous avez vu le dévouement se fonder au creuset de l'épreuve, je vous demande de renouveler cette épreuve avec moi.

Cela fut dit simplement. Il ne voulait pas donner à ses paroles le caractère d'une protestation. Mais son attitude, son geste, la chaleur de sa voix décelaient l'émotion poignante qu'il ressentait. A mesure qu'il parlait, tout son être vibrail.

Jeanne ne s'y trompa point.

Toute sincérité est communicative. L'apparent dédain de la jeune fille céda devant cette franche déclaration. Son visage s'inclina, et elle ramena brusquement son voile sur ses traits. Elle pleurait.

Elle pleurait. Que se passait-il donc en elle ? La fiancée de Paul Hautfrion se rappelait-elle en ce moment la comparaison que naguère avait fait naître en son esprit l'héroïque générosité de Pierre opposée au prudent égoïsme de l'homme qui devait être plus tard son mari ?

L'officier lui reparut-il avec ce prestige de la vaillance déployée pendant cette soirée de tempête où il avait, au péril de sa vie, sauvé l'équipage du steamer anglais, lorsque les mate

nombre d'officiers qui ont parcouru une brillante carrière : Berryer, de Brancion, de Gayon et Desvaux sont devenus généraux ; le comte Walewski est arrivé ambassadeur, puis ministre des affaires étrangères ; M. Daru s'est fait un nom dans la politique. Il ne reste plus guère, probablement, qu'un seul survivant : M. de la Renommée, à cette époque lieutenant, et qui habite aujourd'hui le prieuré d'Oncy, près de Milly, à environ 25 kilomètres de Fontainebleau.

Venu de Saint-Mihiel, — presque de Sampigny, — le 4^e hussards en quittant Fontainebleau fut appelé à tenir garnison à Paris.

De Brack ne devait pas tarder à le quitter. Promu général en 1838 et appelé peu après au commandement de l'École de Saumur, le célèbre auteur des *Avant-postes de cavalerie légère* et de tant d'autres œuvres militaires estimées dut, pour cause de santé, prendre, dix ans plus tard, une retraite prématurée.

Il est mort à Evreux, — où il s'était fixé, — le 21 janvier 1850.

Mais son corps repose au cimetière de Fontainebleau, où il avait demandé à être inhumé pour se trouver auprès de sa mère. Peut-être aussi avait-il le pressentiment que sa tombe serait un jour visitée par le régiment qu'il avait transformé et pour lequel il avait conservé la plus vive affection.

Une inscription rappelle avec une simplicité éloquente les brillants services de ce soldat plein de bravoure :

Ici repose près de sa mère
Antoine-Fortuné DE BRACK,
Né à Paris le 9 avril 1789,
Décédé à Evreux le 21 janvier 1850.
Elève de l'École militaire de Fontainebleau, 1806 ;
Sous-lieutenant au 7^e hussards en 1807 ;
Capitaine-chef d'escadron aux lanciers de la garde impériale en 1813 ;
Lieutenant-colonel du 8^e chasseurs en 1830 ;
Colonel du 4^e hussards en 1832 ;
Général commandant l'École de cavalerie de Saumur en 1838.
Commandeur de la Légion d'honneur,
Chevalier de Saint-Louis.
Il a fait, de 1807 à 1815, les campagnes de Prusse, de Pologne, d'Autriche, de Russie, de Saxe et de France.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 octobre 1890.

Les bonnes dispositions du marché se maintiennent et l'on semble vouloir aller avec calme pour conserver un niveau stable à nos rentes. Le 3 0/0 fait 94.30 ; le 4 1/2 0/0 106.30.

Les cours de nos établissements financiers demeurent aux environs des mêmes cours que précédemment. Le Crédit Foncier à 4.295, la Banque de Paris à 866, la Banque d'Escompte fait 575, l'action de la Compagnie Nationale des Chemins de fer à voie étroite fait prime de 18 à 20 fr.

Le Crédit Lyonnais a de bonnes demandes à 778 et le Crédit Mobilier à 435. La Société Générale est ferme à 500 fr. et la Société de Dépôts et Comptes courants à 605 au comptant.

Les valeurs minières sont plus que jamais recherchées. La Silver Glance attire particulièrement l'attention du public ; on sait que, située au Canada, dans le plus riche district argentinifère, cette mine, au dire des notabilités du

lots de l'Alcyone l'avaient rapporté sanglant dans le salon de cette même villa, aujourd'hui à vendre ? Quoi qu'il en fût, Jeanne se départit de sa hautaine réserve. Elle remercia chaleureusement le jeune homme des paroles qu'il venait de prononcer et, sans l'ombre d'une réticence, elle lui narra son histoire, l'histoire des dix mois écoulés depuis ces événements.

Pierre sut ainsi tout ce qu'il y avait eu de douleurs dans ce passé si bref, si promptement consumé. Toute cette fortune de M. de Buheil reposait, pour ainsi dire, sur le sable. Le financier jouait à la Bourse. Longtemps il avait été aussi heureux que téméraire. Et puis, le krach était survenu ; en un clin d'œil, les valeurs problématiques du portefeuille s'étaient fondues sous la rapidité de la dépréciation, devant l'affolement de l'opinion publique. Tant qu'il avait pu faire face à ses différences, M. de Buheil avait tenu bon. Mais il avait eu le tort de ne point croire à une débâcle générale, de fonder de l'espoir sur un retour de la confiance, qui, une fois la crise passée, restituerait aux divers titres éprouvés une plus-value définitive.

(A suivre.)

pays, doit donner dès la première année des bénéfices considérables. On parle même de 120 0/0. L'action de 25 fr. est d'un prix trop minime pour que les demandes n'affluent pas journellement à la banque de l'Ouest, à Paris, qui en a en dépôt.

Les obligations de Porto-Rico sont garanties par le gouvernement espagnol et rapportent 45 fr. par an. Elles jouissent d'une première hypothèque sur tout le réseau. A 285 fr., leur prix actuel, elles ont en outre la perspective d'une prime de remboursement de 215 fr. Leur prix est tout indiqué pour un achat.

La Société Hispano-Néerlandaise nous apprend que dans sa séance du 25 courant, le Conseil d'administration a autorisé l'acquisition de la mine d'antimoine, dite Tres-Amigos, et de continuer les négociations pour les mines de cobalt et de cuivre de Bartiana et Carnien n° 2.

Les Chemins Economiques font 418.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Judi 30 octobre, LAKMÉ, op.-com. en 3 actes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

HIVER 1890-1891

Excursions aux stations balnéaires des Pyrénées. — Tarif spécial A, n° 11 (Orléans).

— Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de la validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour, peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DE LA TOUSSAINT

Billets d'aller et retour à prix réduits.

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets de bains de mer, comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix du tarif général, prévus par le tarif spécial A n° 8 (§ 2, alinéa A), au départ des gares ci-après :

De Saint-Nazaire exclu à Tours, d'Angers à La Flèche, de Sablé exclu à La Flèche, de La Suze exclu à La Flèche, de Baugé inclus à La Flèche, du Mans exclu à Neuillé-Pont-Pierre, via La Flèche et Angers ; de Jumelles-Brion à Saumur, via Saumur ; de Saint-Antoine-du-Rocher à Tours, via Tours ; de Nantes à Châteaubriant, seront exceptionnellement délivrés pour Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande et points intermédiaires, les jeudi 30, vendredi 31 octobre, samedi 1^{er} et dimanche 2 novembre, et seront indistinctement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 4 novembre.

LES ALMANACHS des Pibules Suisses pour 1891 sont distribués gratuitement en ce moment par les pharmaciens. Procurez-vous-en un, il vous sera très utile et vous intéressera beaucoup. 44 pages.

MARCHÉS

BRISSAC, 23 octobre

Froment, le d.-déc., 3 75 — Seigle, 2 55. — Orge, 2 45. — Avoine hiver, 1 70 ; été, 1 55. — Poin, la charretée (1,050 kilog.), 50 fr. — Paille, la charretée, 28 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 4 20. — Œufs, la douzaine, 1 45. — Vin rouge, la barrique, 70 fr. — Vin blanc, la barrique, 125 fr.

CHOLET, 25 octobre.

Froment, 1^{re} qualité (l'hect.), 18 50. — Avoine, 7 75. — Bestiaux : Bœufs gras, amenés, 206 ; vendus, 199 ; poids, 650 ; prix » 75. — Vaches grasses, a., 68 ; v., 64 ; p. 450 ; p. » 65. — Bœufs maigres, a., 41, v., 8. — Vaches maigres, a., 8 ; v., 8. — Taureaux, a., 10 ; v., 40. — Veaux, a., 6 ; v., 6. — Moutons, a., 293 ; v., 254. — Porcs, a., 104 ; v., 94. — Cochons de lait, a., 40 ; v., 33.

BEAUPRÉAU, 24 octobre.

Bœufs gras, amenés, 460 ; vendus, 452. — Vaches grasses, a., 90 ; vendues 85. — Porcs, a., 35 ; vendus, 22. — Chevaux, a., 40 ; v., 30.

CLOTURE DE LA VENTE

AUX

Magasins Généraux du Tissu

Installation provisoire à SAUMUR, rue du Puits-Neuf, 21.

Ne pouvant répondre individuellement aux nombreuses demandes qui nous sont adressées concernant la durée de notre séjour à Saumur, nous croyons devoir mettre sous les yeux du public la dépêche suivante :

Administrateur Magasins Généraux du Tissu à Saumur, clôturez vente Samedi 1^{er} novembre et vendez à toute offre les lots 38, 96, 116, 128.

En conséquence, la clôture de la vente aura lieu samedi 1^{er} novembre à 5 heures du soir, et toutes les marchandises faisant partie des lots ci-dessus désignés seront vendus à TOUT PRIX.

L'Administration nous charge d'adresser des remerciements aux Dames de Saumur, pour les témoignages de confiance et de sympathie que nous avons reçus.

Pendant les derniers jours de vente, NOUVEAUX RABAIS sur les Toiles, Tapis, Draperies, Soieries, Flanelles, Mouchoirs, Couvertures, Rideaux, etc., et abandon de toutes les

COUPES ET COUPONS

classés en 4 lots aux prix suivants :

1 ^{er} LOT	Marchandises de toute nature.....	0,25
2 ^e LOT	Marchandises supérieures.....	0,45
3 ^e LOT	Marchandises riches....	0,75
4 ^e LOT	Marchandises extra....	0,95

CLOTURE

Samedi 1^{er} Novembre

A 5 HEURES du SOIR

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *ptéryriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

LE LAPIN

MÉDAILLE D'OR

PAPIER

CIGARETTES

EXTRA-SUPÉRIEUR

C. DUC

PLACE BELLECOUR, 18, LYON

PARIS - LYON - ANVERS

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

OREZZA

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE

La plus riche en fer et en acide carbonique

SOUVERAINE CONTRE :

GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE

et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang. — Consulter M. le Médecin.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel.....	le paquet	70
— Génie extra.....	—	85
— Double pression.....	—	95
Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)...	—	1 10

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilog., 90 c.

Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 4 95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 25 OCTOBRE 1890

Froment-commerce, Phectolitre	18 50	Beuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 20	Veau	2 40
Méteil	14 50	Mouton	2 40
Seigle	10 85	Porc	1 60
Orge	10 90	Poulets la couple	4 00
Avoine	8 50	Dindonneaux	10 00
Sarrasin	—	Canards	4 50
Haricots blancs	28	Oies	9 00
Haricots rouges	25	Beurre le kilog.	2 30
Fèves	—	(Enfs la douzaine)	1 20
Noix	17	Foin, la charretée ne	—
Châtaignes	14	780 kilog.	45 00
Sel les 100 kil.	15	Luz rue	40 00
Sen	12	Paille	30 00
Pommes de terre, la barrique	10	Huile de noix, 50 kil.	130 00
Farine, la culasse de 157 kilog.	54	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. 0 f. 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 00
id. 3 ^e id. 0 f. 33 66	—	Charbon de terre	5 00

Cours des Vins.

Rouges.	
Souza y et environs	la barrique 110 à 120
Champigny	120 à 130
Yarraus	105 à 115
Bourgueil	120 à 130
Restigné	110 à 120
Chinon	105 à 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	120 à 150
Saint-Léger et environs	100 à 115
Varraus et environs	120 à 125
La Puy-Notre-Dame et environs	100 à 110
La Vienne	100 à 110
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	Phectolitre 66
Vinaigre de vin	— 24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

FROMENT		AVOINE	
Angers	de 19 00 à 19 00	de 9 00 à 9 00	—
Saumur	de 18 30 à 18 50	de 8 50 à 8 50	—
Cholet	de 18 00 à 18 00	de 8 50 à 8 50	—
Baugé	de 18 25 à 18 75	de 8 75 à 9 50	—
Segré	de 18 50 à 18 50	de 8 50 à 8 50	—
Beaupréau	de 18 50 à 18 75	de 8 50 à 8 50	—
Montfaucon	de 18 50 à 18 70	de 8 50 à 8 50	—
Montrevaux	de 18 50 à 18 50	de 8 50 à 8 50	—
Chemillé	de 18 75 à 19 00	de 9 00 à 9 00	—
Champlocaux	de 18 75 à 19 25	de 8 50 à 8 50	—
St-Florent-le-Vieil	de 18 75 à 19 25	de 8 50 à 8 50	—
Vihiers	de 18 75 à 19 25	de 9 00 à 9 00	—
Brissac	de 18 75 à 18 75	de 8 25 à 9 00	—
Chalonnnes	de 18 50 à 18 75	de 8 50 à 9 00	—
Doué	de 18 75 à 18 75	de 8 50 à 9 00	—
Nantes, blés américains	de 25 00 à 26 00	les 100 kilos.	—
Bons blés français	de 23 75 à 24 25	les 100 kilos.	—

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureau : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'expérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles ; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

BELLE JARDINIÈRE

Place du Ralliement **ANGERS** Place du Ralliement

MAISON PRINCIPALE, 2, RUE DU PONT-NEUF, PARIS

VÊTEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

HOMMES

PARDESSUS NOUVEAUTÉ, depuis	27 fr.
— CHEVIOTTE ou fantaisie, depuis	38
— haute nouveauté, doublé soie, depuis	80
COMPLET VESTON nouveauté (3 pièces), depuis	35
— REDINGOTE habillé, depuis	58

ENFANTS

COMPLET LOUIS XV, cheviotte, 8 à 10 ans, depuis	24 fr.
— MARIN, cheviotte, 8 à 10 ans, depuis	28
— SPORTMANN, drap fantaisie, depuis	21
PARDESSUS drap fantaisie, 10 à 13 ans, depuis	15
PELERINE A CAPUCHON, drap ratiné, depuis	4 fr. 50

Bonneterie — Chemises — Cravates — Parapluies — Linge confectionné — Chapellerie — Chaussures — Couvertures de voyage et pour chevaux — Uniformes — Articles de voyage — Peaux de Chèvre — Fourrures

RAYON SPÉCIAL DE VÊTEMENTS SUR MESURE

Expédition franco à partir de 25 francs.

LA BELLE JARDINIÈRE n'a pas de succursale à SAUMUR

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

DIVORCE

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 14 août 1890, enregistré.

A la requête de M. Louis Gallé, marchand boucher, demeurant à la Levée-Neuve, commune de Saint-Lambert-des-Logés,

Admis au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Saumur, en date du 22 mai 1889,

Et M^{me} Louise-Marguerite Rabion, épouse du sieur Gallé, sans profession, demeurant à Saumur, également admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Saumur, en date du 23 octobre 1889,

Il appert :

Que le divorce a été prononcé entre les époux Gallé-Rabion, au profit du sieur Gallé.

Pour extrait, certifié conforme par le soussigné, avoué près le Tribunal civil de Saumur et du sieur Louis Gallé.

Saumur, le 27 octobre 1890.

V. LE RAY.

A Vendre ou à Louer

UNE JOLIE VILLA

Située route du château de Launay, commune de Villeberrier, à deux kilomètres de la gare de Saumur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^{me} POISSON, qui l'habite.

CLERC Un notaire de l'arrondissement de Saumur demande un principal Clerc capable. — S'adresser au journal. (704)

JEUNE HOMME disposant de demande à faire des écritures. S'adresser au bureau du journal.

Hôtel-Restaurant des Trois Ancres

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande. — On porte à domicile

PRIX MODÉRÉS

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846. PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

AVIS

A l'occasion de la Toussaint

LA MAISON

MARTINEAU-DOC

41, RUE D'ORLÉANS Saumur

Préviens sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de couronnes funéraires en tous genres, aux prix les plus réduits, et défiant toute concurrence.

ÉTALAGE TOUTS LES JOURS

UN MÉNAGE demande

une place, le mari comme cocher et la femme comme cuisinière ou femme de chambre, ou bien le mari se placerait seul. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une place de

Garde particulier. Le postulant se chargerait d'une partie de jardinage. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil.	1.65
— Poulain, — 2 fr. —	1.70
— du Planteur, — 2 fr. —	1.70
— Cl ^e Coloniale, — 2 fr. 50 —	2.30
Collation des enfants, la boîte de 21 et 44 tablettes	1.80
Chocolat et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Aiguelbelle.	

CHOCOLATS IMBERT

N° 1, bonne qualité, 1/2 kil	1.20	N° 4 — supérieur, —	1.80
N° 2, santé surfin, —	1.50	N° 5 double vanille, —	2.10
N° 3 vanillé (recommandé) —	1.60	Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).	

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

PILULES BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc.

Les **PILULES BEECHAM** purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames.

Formées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre)

Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée. Sont représentés aux pour la France et ses Colonies : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées, 22, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS. DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE. Petites Boîtes, 1 f. 50.

ON DEMANDE une Apprentie couturière. S'adresser au bureau du journal.